



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par la **VILLA DES ROSES SRL (Madame ZAMPOGNA)** dont les bureaux se trouvent à 4052 BEAUFAYS, rue des Bruyères 64B.

Le terrain concerné est situé **Avenue d' Esneux, 22 à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section C, n°42D2.

La demande vise les travaux suivants : **transformation d'une habitation en gîte + construction d'une annexe** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- l'emprise bâtie devrait représenter au maximum 20% de la superficie de la parcelle ;
- la surface occupée ou réservée aux espaces verts devrait représenter au minimum 60% de la superficie de la parcelle ;
- le volume principal devrait être couvert par une toiture à deux versants ;
- la hauteur sous gouttière du volume principal devrait être de 7m maximum par rapport au niveau du terrain extérieur ;
- la différence entre la hauteur sous gouttière du bâtiment projeté et celle du bâtiment voisin ne peut pas dépasser 1m.

La demande permet les travaux suivants : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la hauteur est d'au moins trois niveaux ou neuf mètres sous corniche et dépasse de trois mètres ou plus la moyenne des hauteurs sous corniche des bâtiments situés dans la même rue jusqu'à vingt-cinq mètres de part et d'autre de la construction projetée, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Madame Florine PARIZEL**, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10 avril 2023 au 24 avril 2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be